

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN



INSTITUTION FINANCIERE MULTILATERALE DE GARANTIE



RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2012

SIEGE SOCIAL

- 617, Avenue du Président KARL CARSTENS PL 005
 - B.P. 382 NIAMEY - NIGER
 - Quartier Plateau - Commune I
 - Téléphone : (227) 20 72 26 32/33/34
 - Fax (227) 20 73 30 44
 - Site Web: www.fonds-solaf.org
- E-mail : fsa@fonds-solaf.org et fsa@intnet.ne

SOMMAIRE

▪ Présentation du Fonds de Solidarité Africain	3
▪ Organes	6
▪ Mot du Président en exercice du Conseil d'Administration du FSA	12
▪ Environnement Economique, International et Africain	14
▪ Activités Opérationnelles	17
▪ Activités Administratives	29
▪ Situation Financière AU 31/12/2012	34
▪ Résolution du Conseil d'Administration et Décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire	48

PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

1. MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a pour mission de participer au développement économique de ses Etats membres en facilitant la mobilisation des ressources financières en vue du financement des projets d'investissement et en faveur des institutions de micro-finance. Dans ce cadre, le FSA joue le rôle de catalyseur des systèmes financiers des pays membres en permettant aux Etats, aux entreprises tant publiques que privées ainsi qu'aux institutions de micro-finance d'accéder au crédit bancaire et/ou de lever l'épargne sur les marchés financiers, pour financer des projets d'investissement et des activités génératrices de revenus qui concourent au développement économique des pays membres et à la réduction de la pauvreté pour les populations.

2. VISION

Nos actions visent à renforcer l'envergure africaine du Fonds de Solidarité Africain et en faire une institution de référence dans ses différents métiers, par son professionnalisme et la qualité de ses prestations, en vue d'une contribution efficace aux efforts de développement économique et social de ses pays membres.

3. OBJECTIFS

Le FSA a pour objectifs de :

- Promouvoir le financement des investissements publics et privés dans ses Etats membres, notamment ceux des PME/PMI, en sécurisant les financements bancaires;
- Faciliter la mobilisation de l'épargne locale et extérieure pour le financement de l'investissement, en sécurisant les opérations de levée de ressources sur les marchés financiers ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté en appuyant les institutions de micro-finance à accéder aux financements bancaires ;
- Contribuer à l'émergence et au renforcement de Fonds de garantie nationaux dans les Etats membres en vue de renforcer les dispositifs d'appui aux PME/PMI.

4. TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les techniques d'intervention du FSA sont :

- la **garantie** des prêts bancaires et des émissions d'emprunts obligataires destinés au financement des projets d'investissement ;
- la **bonification de taux d'intérêt** des prêts accordés aux Etats et leurs démembrements;
- l'**allongement de la durée des prêts** notamment pour les PME/PMI.

Le Fonds de Solidarité Africain intervient également à travers les instruments opérationnels suivants : la gestion de fonds pour compte de tiers, la prise de participation et l'arrangement de financement.

5. DOMAINES D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs de l'activité économique (à l'exception du négoce) : infrastructures de base, développement rural, agro-industrie, industrie, télécoms et nouvelles technologies de l'information et de la communication, mines, eau et énergie, tourisme et hôtellerie, immobilier, transport, etc.

6. ETATS MEMBRES

Les Etats membres sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE
CONTROLE DU FONDS**

1. ASSEMBLEE GENERALE

PRESIDENT

COTE D'IVOIRE :

Monsieur Charles Koffi DIBY

Ministre de l'Economie et des Finances

MEMBRES

BENIN :

Monsieur Jonas GBIAN

Ministre de l'Économie et des Finances

BURKINA FASO :

Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Ministre de l'Économie et des Finances

BURUNDI :

Monsieur Abdallah TABU MANIRAKIZA

Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique

CENTRAFRIQUE :

Monsieur Albert BESSE

Ministre des Finances et du Budget

GABON :

Monsieur Luc OYOUBI

Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable

MALI :

Monsieur Tiéna COULIBALY

Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget

ILE MAURICE :

L'Honorable Xavier-Luc DUVAL, G.C.S.K

Vice Premier Ministre, Ministre des Finances et du Développement Economique

NIGER :

Monsieur Gilles BAILLET

Ministre des Finances

RWANDA :

Monsieur John RWANGOMBWA

Ministre des Finances et de la Planification Economique

SENEGAL :

Monsieur Amadou KANE

Ministre de l'Économie et des Finances

TCHAD :

Monsieur Christian Georges DIGUIMBAYE

Ministre des Finances et du Budget

TOGO :

Monsieur OTETH ADJI AYASSOR

Ministre de l'Économie et des Finances

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

COTE D'IVOIRE :

Monsieur Ernest Nguessan ANOUMAN YAUBLE

Directeur des Affaires Economiques Extérieures et de l'Intégration (DAFEXI)
Ministère de l'Economie et des Finances

MEMBRES

BENIN :

Madame Fatimata MADOUGOU SEKOU

Directrice Générale Adjointe du Trésor
Ministère de l'Economie et des Finances

BURKINA FASO :

Monsieur Boukaré ZOUANGA

Directeur de la Dette Publique
Ministère de l'Economie et des Finances

BURUNDI :

Monsieur Nicodème NTIRANDEKURA

Conseiller Technique au Cabinet du Ministre
Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique

CENTRAFRIQUE :

Monsieur Serge OUARASSIO MONKOMSE

Inspecteur du Trésor
Ministère des Finances et du Budget

COTE D'IVOIRE :

Monsieur Siriki OUATTARA

Chef de service
Direction des Affaires Économiques Extérieures
et de l'Intégration (DAFEXI)
Ministère de l'Economie et des Finances

GABON :

Monsieur Fidèle MAGOUANGOU

Directeur de Cabinet du Ministre
Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable

MALI :

Madame SY Fadimata TAPO

Directrice Générale Adjointe de la Dette Publique
Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget

ILE MAURICE :

Monsieur Gérard Pascal BUSSIER

Directeur Adjoint
Ministère des Finances et du Développement Économique

NIGER :

Monsieur Abdou MAIDAGI

Directeur de Cabinet du Ministre
Ministère des Finances

RWANDA :

Monsieur Obald HAKIZIMANA

Macro Policy Unit
Ministère des Finances et de la Planification Économique

SENEGAL :

Monsieur Massar WAGUE

Directeur Général des Finances
Ministère de l'Économie et des Finances

TCHAD :

Monsieur Atteib DOUTOUM

Conseiller aux Affaires Financières et Budgétaires, Chargé des Finances
Présidence de la République

TOGO:

Monsieur Mongo AHARH-KPESSOU

Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques
de Réformes et des Programmes Financiers
Ministère de l'Économie et des Finances

3. DIRECTION GENERALE

Directeur Général :

Monsieur Pierre Yaovi SEDJRO

Directeur de l'Audit Interne :

Monsieur DIALLO Abdourahmane

Directrice des Affaires Générales (DAG) :

Madame Rahamata SIDIBE

Directeur des Opérations (DOP) :

Monsieur Allasra NOUDJALTA

Directeur des Finances et de la Comptabilité (DFC) :

Monsieur Jean Berchmans NKURUNZIZA

Directeur des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements (DAJ/SE) :

Monsieur Adadé SALLAH

4. CONTROLEURS EXTERNES

Contrôleur Financier :

**Cabinet Audit & Conseil
SIDIBE & Associés (ACSA)**

Monsieur Ousmane SIDIBE

Associé Gérant

NIAMEY

Commissaires aux Comptes :

Mazars Sénégal

Monsieur Taïbou MBAYE

Administrateur Général-Associé

DAKAR

Fiduciaire Conseil et Audit (FCA)

Monsieur Nouhou TARI

Associé Gérant

NIAMEY

**MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU FSA
ADMINISTRATEUR POUR LA COTE D'IVOIRE**

Le fléchissement de l'économie mondiale constaté les années précédentes s'est poursuivi en 2012 avec un taux de croissance de 3,2% contre 3,8% en 2011. Ce fléchissement est une fois de plus dû aux difficultés observées au niveau de la zone euro et dans d'autres pays développés.

L'Afrique subsaharienne, pour sa part, a enregistré en 2012 un taux de croissance de 4,8% (supérieur de 1,6% au taux mondial). Pour ce qui est des Pays membres du Fonds de Solidarité Africain, à l'exception de Maurice (3,3%) et du Rwanda (4,1%), le Burundi et les zones UEMOA et CEMAC ont eu des taux de croissance supérieurs à 5,6%.

C'est dans ce contexte économique ci-dessus résumé que s'est déroulé l'exercice 2012 du Fonds de Solidarité Africain (FSA) dont les principaux faits marquants sont :

- la création et la mise en fonction de l'Audit Interne avec la mise en place d'un Comité d'Audit, le recrutement d'un Directeur chargé de l'Audit Interne et l'adoption de la Charte d'Audit, dans la dynamique du renforcement de la gouvernance de notre Institution ;
- la création et la mise en fonction d'une Direction chargée des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements dans le but de renforcer la gestion et le suivi des risques liés aux engagements opérationnels ;
- l'approbation par le Conseil d'Administration, des Règles et Principes de fonctionnement du Fonds Spécial de Bonification (FSB) qui rappelons-le, est un dispositif d'intervention en matière de bonification de taux d'intérêt, avec pour objectif de renforcer la capacité d'intervention du FSA dans ce domaine en faveur de ses Etats membres.

Sur le plan opérationnel, les approbations de nouvelles interventions en garanties, au cours de l'exercice 2012, totalise 20,772 milliards FCFA pour une prévision de 21 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 98,9% de l'objectif annuel.

Malgré cette bonne performance opérationnelle, la situation financière du Fonds a connu un résultat net déficitaire de 1,986 milliards FCFA qui s'explique principalement par l'effet de la constitution de provisions complémentaires sur les créances nées des appels de garanties.

Cette situation, inhérente au métier de garant, loin d'altérer le nouveau départ amorcé par notre Institution depuis 2010, doit nous inciter à veiller, en amont, au renforcement du dispositif de prise de risques et, en aval, à celui des outils et mécanismes de suivi.

A l'issue de mon mandat de Président du Conseil d'Administration qui prend fin le 31 décembre 2012, je tiens à remercier tous mes Collègues Administrateurs, la Direction Générale et le Personnel du Fonds, pour le soutien qu'ils m'ont apporté et souhaite plein

succès à Monsieur Fidèle MAGOUANGOU, Administrateur pour la République Gabonaise, à qui revient la charge d'assurer la présidence de notre Conseil d'Administration durant l'année 2013.

Ernest Nguessan YAUBLE ANOUMAN
Président du Conseil d'Administration

**ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET
AFRICAIN**

Dans ses perspectives de l'économie mondiale mises à jour en janvier 2013, le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une accélération de la croissance mondiale en 2013. Le FMI estime en effet que le taux de croissance de l'économie mondiale s'établirait à 3,5% en 2013 contre 3,2% en 2012. La croissance mondiale est encore une fois tirée par les pays émergents et en développement qui enregistrent 5,1% de croissance en 2012 contre 1,3% pour les pays avancés.

La croissance mondiale reste encore menacée par les difficultés observées au niveau de la zone euro et les fragilités qu'accusent les autres régions. Le taux de croissance de l'économie mondiale en 2012 soit 3,2%, est en recul par rapport au taux de 3,9% enregistré en 2011. Les pays développés n'enregistrent qu'une croissance de 1,3% au moment où les pays émergents et en développement affichent un taux de croissance de 5,1%. Bien que leur croissance demeure vigoureuse, il faut noter que les pays émergents enregistrent un repli par rapport à 2011 où leur croissance atteignait 6,3%. Ce repli s'observe en particulier chez les champions parmi les émergents que sont la Chine (7,8% en 2012 contre 9,3% en 2011), l'Inde (4,5% contre 7,9% en 2011) et n'est absent qu'au niveau de l'ASEAN-5 (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Vietnam), avec une croissance de 5,7% en 2012 contre 4,5% en 2011.

L'Afrique subsaharienne enregistrerait en 2012 un taux de croissance de 4,8% en faible recul par rapport à 2011 où il se situait à 5,3%.

Pour 2013, le FMI prévoit des taux de croissance en hausse pour toutes les régions, soit 1,4% pour les pays avancés et 5,5% pour les pays émergents et en développement. Quant à l'Afrique subsaharienne, son taux devrait s'établir à 5,8%, soit une hausse de 1% par rapport aux taux enregistré en 2012.

Concernant spécifiquement les Etats membres du FSA, il convient de noter l'embellie enregistrée dans la zone UEMOA, principale zone d'intervention du FSA en dépit des défis politiques et sécuritaires observés au Mali et en Guinée-Bissau. L'activité économique régionale a redémarré en 2012. En effet, après avoir fortement reculé pour se situer à environ 1,2 % en 2011 sous l'effet de la sécheresse au Sahel et de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, la croissance régionale a atteint un niveau estimé à 5,8 % en 2012(1). Elle a été tirée principalement par la reprise de l'économie ivoirienne après la crise, le redressement de la production agricole dans un certain nombre de pays et le démarrage de la production pétrolière au Niger. Certains pays ont dû faire face à des tensions inflationnistes, principalement sur les prix intérieurs des produits alimentaires et pétroliers. Néanmoins, l'inflation régionale moyenne est restée faible, à environ 2,5 %.

(1) Le taux de croissance est assez diversifié par pays avec un taux record de 14,5% pour le Niger ; 8,1% pour la Côte d'Ivoire ; 8% pour le Burkina Faso ; 5% pour le Togo ; 3,7% pour le Sénégal ; 3,5% pour le Bénin ; -2,8% pour la Guinée Bissau et -4,5% pour le Mali. (Source : Jeune Afrique n°2725 du 31mars au 06 avril 2013.

Au niveau de la CEMAC, la croissance économique de la zone est estimée à 5,6% en 2012 et devrait s'établir à 5,8% en 2013, en relation principalement avec le profil de la production pétrolière, le rythme de mise en œuvre des projets dans les secteurs miniers, énergétiques et des infrastructures ainsi qu'une bonne tenue des finances publiques et de la monnaie. Le Tchad enregistrerait une croissance de 8,9% en 2012 contre 0,2% en 2011 ; le Gabon devrait quant à lui afficher une croissance de 7,2% en 2012 mais cette croissance devrait se décélérer en 2013 où elle n'est estimée qu'autour de 5%. Quant à la Centrafrique, son taux de croissance se serait établi à 4,2% en 2012 tandis que les perspectives pour 2013 demeurent incertaines au regard de la situation politique prévalant en ce début d'année 2013.

La Communauté de l'Afrique de l'Est dont sont membres le Burundi et le Rwanda, enregistre au terme de l'année 2012, une croissance de 7,7% pour le Rwanda et 4,1% pour le Burundi. Quant à Maurice, son taux de croissance se serait établi à 3,3% en 2012 et devrait atteindre 3,5% en 2013 selon le rapport de Statistics Mauritius sorti fin mars 2013. L'économie mauricienne subit l'impact du ralentissement de la croissance dans les pays développés d'où les mesures d'une plus grande ouverture vers les économies des pays africains.

ACTIVITES OPERATIONNELLES

1. INTERVENTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

1.1. Interventions en garantie

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration du FSA a approuvé les demandes de garantie ci-après, (montants en francs CFA) :

N°	PROMOTEUR	PAYS	BAILLEUR DE FONDS	MONTANT DU FINANCEMENT	MONTANT DE LA GARANTIE EN PRINCIPAL
1	SDHL	BURKINA FASO	BANQUE ATLANTIQUE BURKINA FASO	808 000 000	404 000 000
2	ARPARI CAVO	BURKINA FASO	BURKINA BAIL	327 978 500	229 584 950
3	BURKINABE D'HYDROCARBURES	BURKINA FASO	BURKINA BAIL	350 000 000	245 000 000
4	OTAM	BURKINA FASO	BURKINA BAIL	140 000 000	98 000 000
5	SOFAS	BURKINA FASO	BANQUE ATLANTIQUE BURKINA FASO	1 700 000 000	850 000 000
6	CIPREL	COTE D'IVOIRE	ORAGROUP	8 000 000 000	4 000 000 000
7	ALPHA TELECOM	MALI	SONIBANK	5 000 000 000	2 500 000 000
8	TELE IRRIGATION HORTICOLE	NIGER	BOA NIGER	148 000 000	118 400 000
9	SODESI	NIGER	BOA NIGER	125 000 000	100 000 000
10	GRANDS MOULINS DU TENERE	NIGER	BIDC	1 550 000 000	1 240 000 000
11	GRANDS MOULINS DU TENERE	NIGER	BSIC NGER	671791 000	537 432 800
12	FINADEV TCHAD	TCHAD	ORABANK TCHAD	700 000 000	560 000 000
13	DO PHARMA	TOGO	BOAD	2 300 000 000	690 000 000
14	POMAR	TOGO	BIDC	5 000 000 000	750 000 000
15	TOGO FAUNE	TOGO	ORABANK TOGO	200 000 000	100 000 000
16	SODEXH TOGO	TOGO	BIDC	5 000 000 000	2 000 000 000

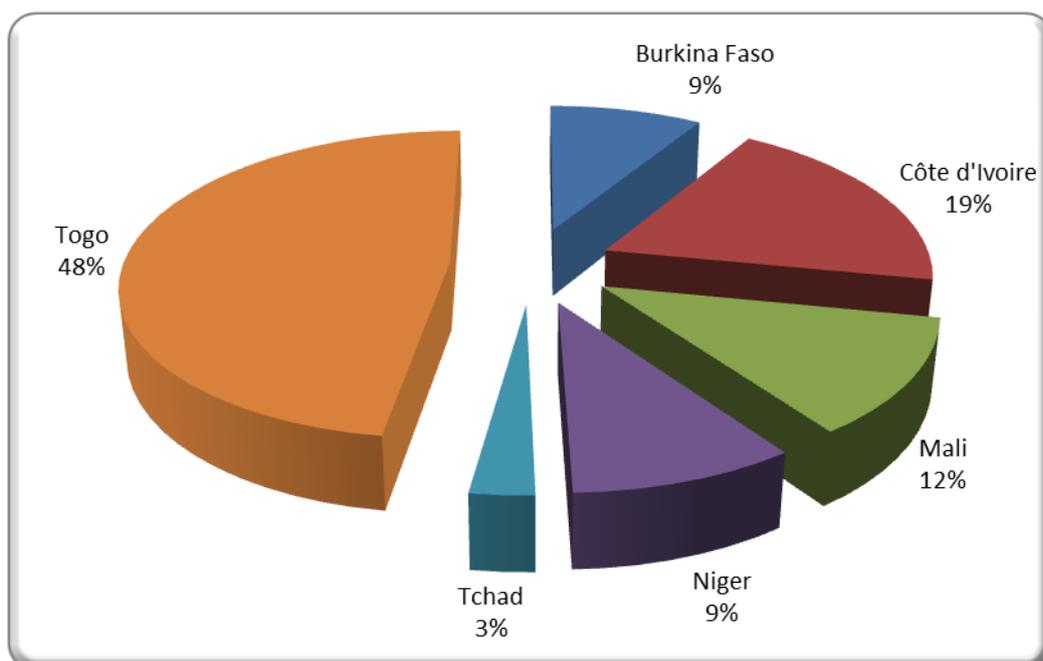
17	SODEXH TOGO	TOGO	BSIC TOGO	500 000 000	250 000 000
18	SPRUKFIELD	TOGO	BIDC	1 700 000 000	935 000 000
19	CAJOU ESPOIR	TOGO	BIDC	1 248 935 500	936 701 625
20	KASSOUM ZOMBRE	TOGO	BSIC TOGO	500 000 000	250 000 000
21	CECO – BTP	TOGO	BSIC TOGO	1 300 000 000	650 000 000
22	LUMEN VERUM SA	TOGO	BTCI	410 000 000	328 000 000
23	ASKY	TOGO	Marché Financier UMOA	10 000 000 000	3 000 000 000
TOTAL				47 679 705 000	20 772 119 375

Ainsi, le cumul des approbations en garantie de l'exercice s'élève à **20 772 119 375** FCFA pour 23 projets contre 26 112 066 880 FCFA pour 20 projets en 2011, soit une baisse de 5 339 947 505 F CFA en valeur absolue et de 20,45% en valeur relative.

Cette baisse s'explique essentiellement par la décision prise en début 2012, par le FSA, de ne plus couvrir les intérêts des prêts bancaires.

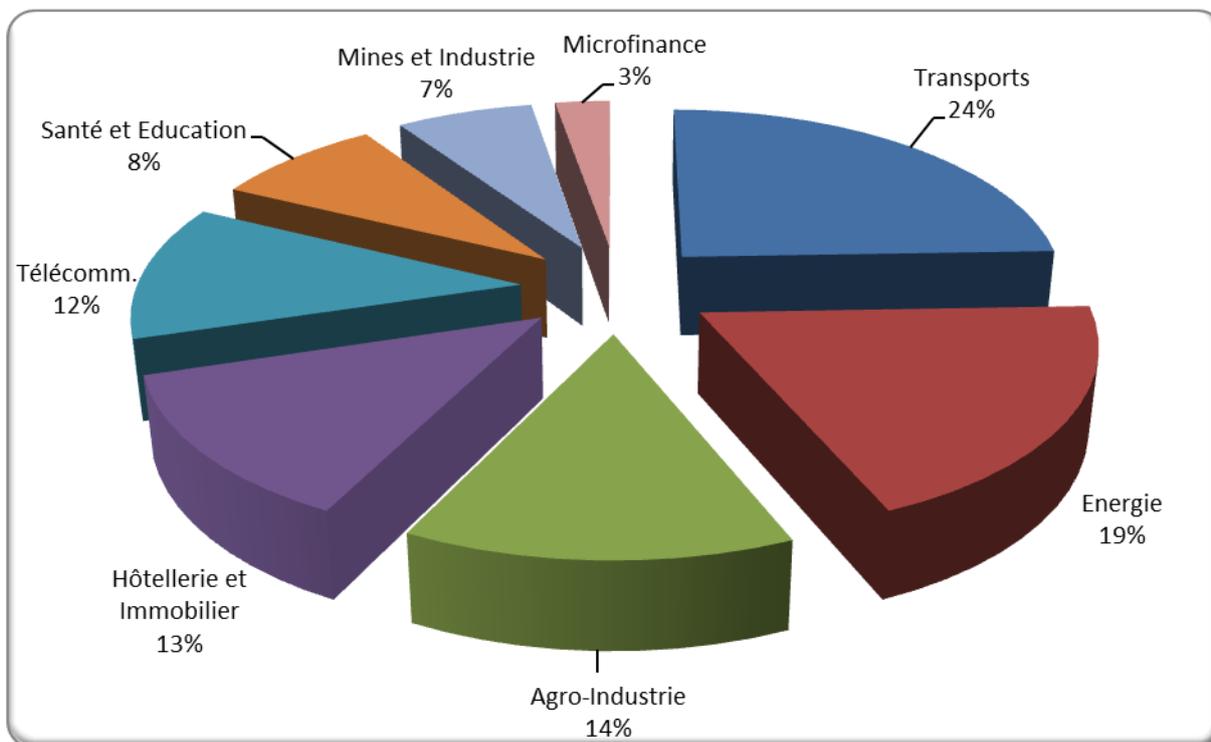
Les projets approuvés en 2012 se répartissent dans 6 pays membres du FSA comme suit, en francs CFA :

PAYS	MONTANT	%
BURKINA FASO	1 826 584 950	8,79
CÔTE D'IVOIRE	4 000 000 000	19,26
MALI	2 500 000 000	12,04
NIGER	1 995 832 800	9,61
TCHAD	560 000 000	2,70
TOGO	9 889 701 625	47,61
TOTAL	20 772 119 375	100



Sur le plan sectoriel, les approbations de garanties en 2012 se répartissent comme suit, en francs CFA :

SECTEUR	MONTANT TOTAL DE GARANTIE EN PRINCIPAL	%
Transports	5 076 584 950	24,44
Energie	4 000 000 000	19,26
Agro-Industrie	2 832 534 425	13,64
Hôtellerie et Immobilier	2 678 000 000	12,89
Télécommunications	2 500 000 000	12,04
Santé et Education	1 725 000 000	8,30
Mines et Industrie	1 400 000 000	6,74
Micro finance	560 000 000	2,70
TOTAL	20 772 119 375	100



1.2. Interventions en bonification de taux d'intérêt

Le Fonds de Solidarité Africain a accordé en 2012 une bonification de taux d'intérêt d'un montant de 926 250 000 FCFA en faveur du projet d'électrification de soixante-sept (67) localités rurales en République du Bénin. Cette bonification a permis de mobiliser un financement de 9 milliards FCFA auprès de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC).

1.3. Interventions en allongement de durée de prêt

Au cours de l'exercice 2012, le FSA a approuvé une opération d'allongement de durée de prêt, à hauteur d'un montant de 432 000 000 FCFA, en faveur de la société Energy Nyaruguru (ENNY), sur un financement de la Banque de Kigali (BK) dans le cadre du projet de renforcement du secteur de l'énergie au Rwanda. Cette intervention a permis de porter la durée du financement de dix (10) à quinze (15) ans.

1.4. Opérations de prise de participation

En 2012, le Conseil d'Administration du FSA a autorisé deux prises de participation i) au capital de Burkina Bail, société anonyme de droit burkinabé opérant en matière de crédit-bail et de prêts à l'équipement professionnel, à hauteur de 689 millions FCFA ii) au capital de ASUSU SA, société anonyme de droit nigérien opérant dans le secteur de la micro finance, à hauteur de 300 millions FCFA.

2. BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2012

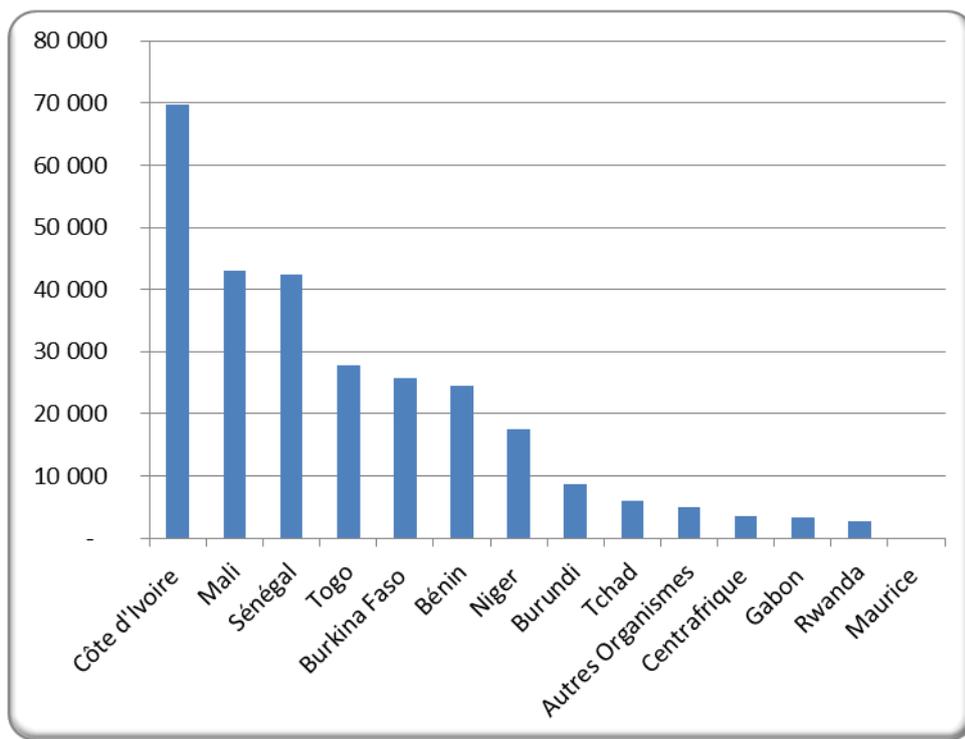
2.1. Garantie

Au 31 décembre 2012, le cumul des approbations de garanties par le FSA s'élève en principal à environ 280 milliards FCFA, en faveur de 184 projets dans 12 des 13 Etats membres du Fonds. Ces interventions du Fonds ont permis de mobiliser des financements d'environ 566 milliards de FCFA.

Répartition entre Etats membres

Le volume global des approbations de garanties (en principal) se répartit comme suit entre les Etats membres du FSA (montant en millions de F CFA) :

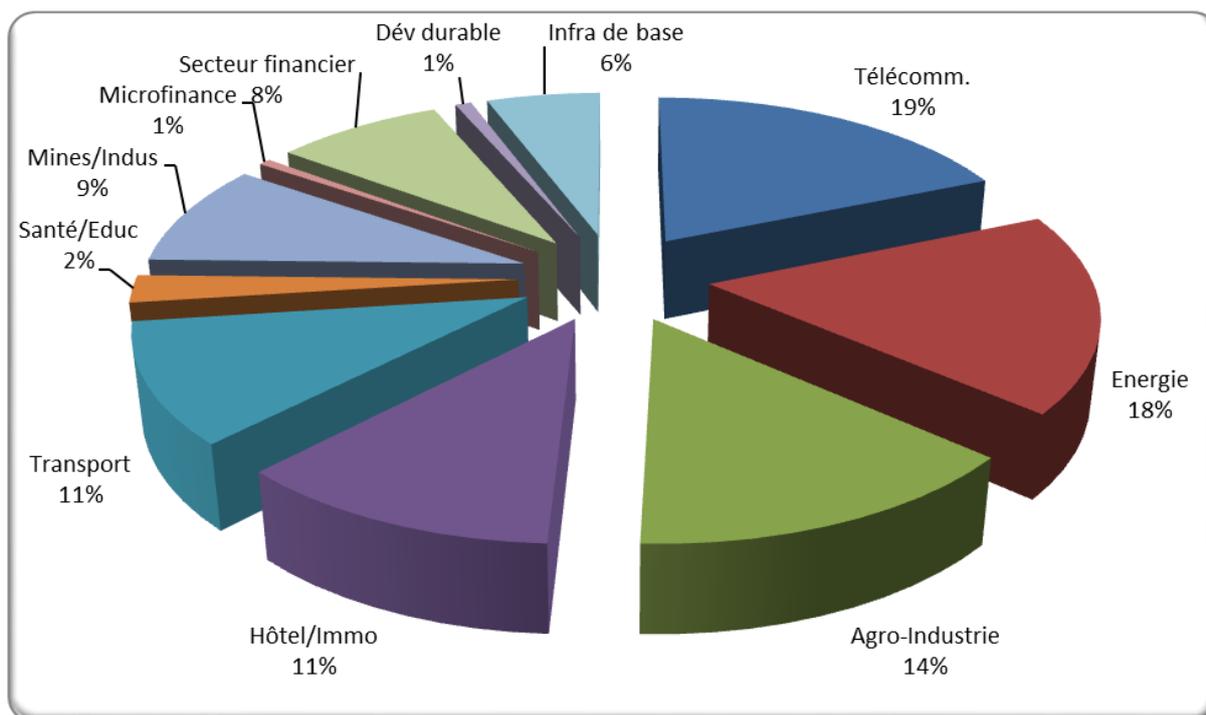
ETAT BENEFICIAIRE	MONTANT	%
COTE D'IVOIRE	69 675	24,89
MALI	43 056	15,38
SENEGAL	42 372	15,14
TOGO	27 725	9,90
BURKINA FASO	25 807	9,22
BENIN	24 561	8,77
NIGER	17 547	6,27
BURUNDI	8 688	3,10
TCHAD	6 063	2,17
Autres Organismes	5 000	1,79
CENTRAFRIQUE	3 450	1,23
GABON	3 370	1,20
RWANDA	2 645	0,94
MAURICE	-	0,00
TOTAL	279 959	100



Répartition par secteur d'activité

Les approbations cumulées de garanties se répartissent comme suit entre les différents secteurs d'activités (montant en millions de F CFA) :

SECTEUR	MONTANT	%
Télécommunications	52 198	18,64
Energie	49 774	17,78
Agro-Industrie	39 942	14,27
Hôtellerie et Immobilier	32 389	11,57
Transports	29 882	10,67
Mines et Industries	25 742	9,19
Secteur financier	23 370	8,35
Infrastructures de base	15 864	5,67
Santé et Education	6 858	2,45
Développement durable	2 280	0,81
Micro finance	1 660	0,59
TOTAL	279 959	100



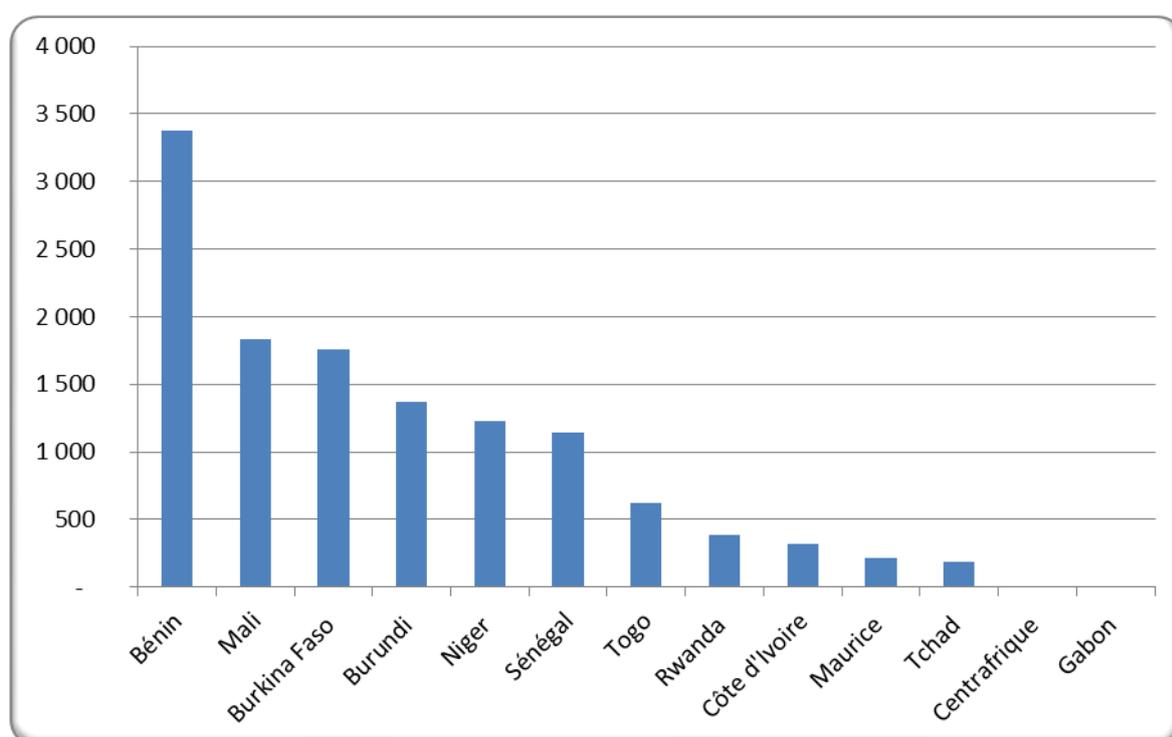
2.2. Bonification de taux d'intérêt

Le cumul des bonifications accordées par le FSA, au 31 décembre 2012, s'élève à 12 463 millions FCFA en faveur de 83 projets répartis dans 11 Etats Membres. Ces bonifications ont permis de mobiliser des financements d'un montant total de 205 milliards F CFA.

La répartition des bonifications de taux d'intérêt accordées par le FSA se présente comme suit (en millions de francs CFA) :

Répartition entre Etats membres

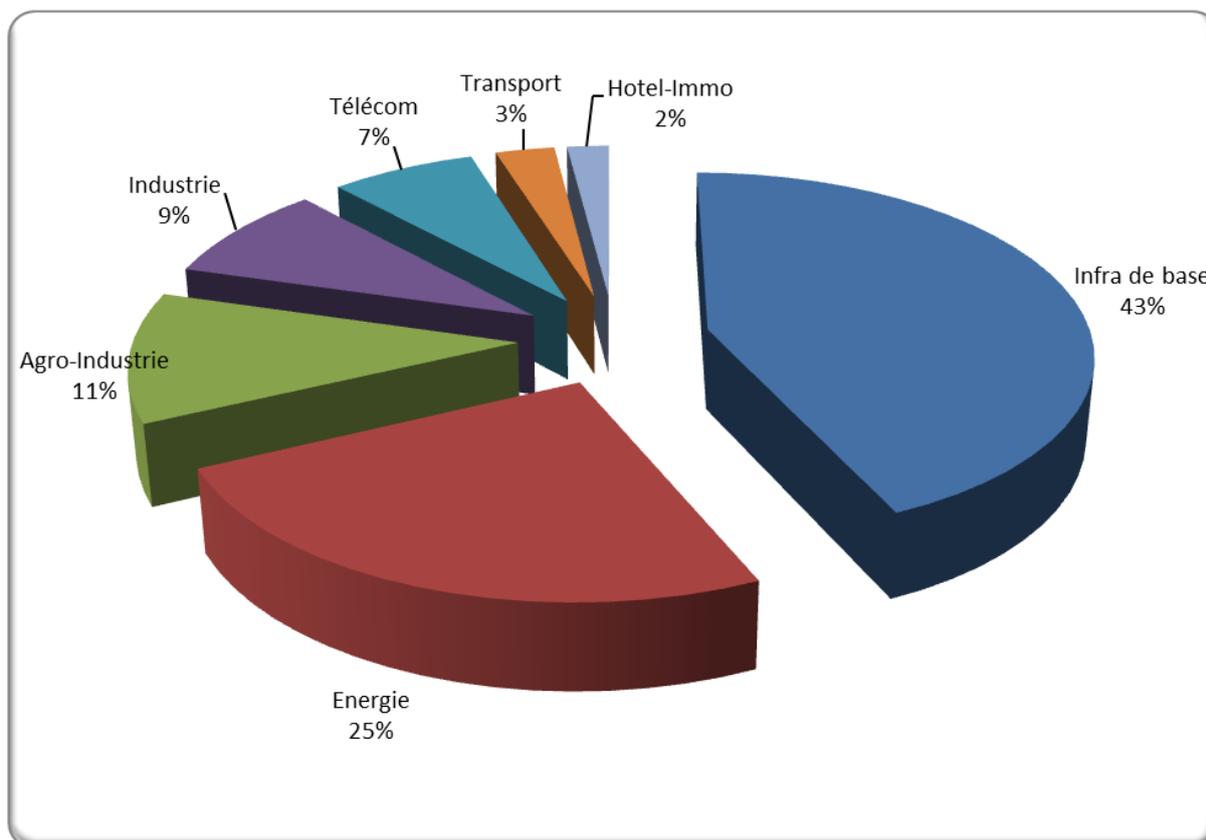
ETAT BENEFICIAIRE	MONTANT	%
BENIN	3 380	27,12
MALI	1 835	14,72
BURKINA FASO	1 758	14,11
BURUNDI	1 375	11,03
NIGER	1 232	9,89
SENEGAL	1 142	9,16
TOGO	624	5,01
RWANDA	390	3,13
CÔTE D'IVOIRE	319	2,56
MAURICE	220	1,77
TCHAD	188	1,51
CENTRAFRIQUE	0	0
GABON	0	0
TOTAL	12 463	100



Répartition par secteur d'activité

Les approbations cumulées en bonification de taux d'intérêts se répartissent comme suit par secteur d'activité au 31 décembre 2012 (montants en millions FCFA) :

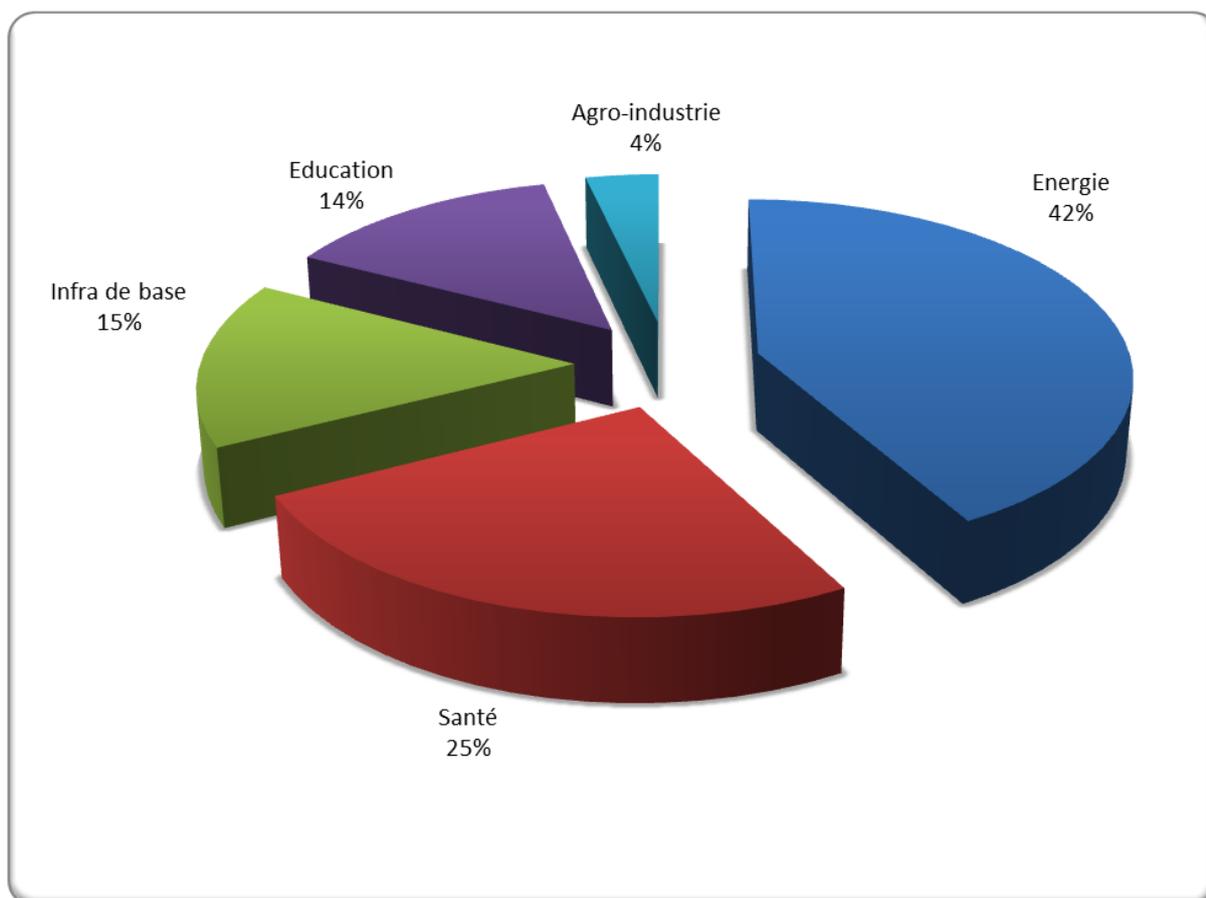
SECTEUR	MONTANT	%
Infrastructures de base	5 399	43,32
Energie	3 073	24,66
Agro-Industrie	1 434	11,51
Industrie	1 072	8,60
Télécommunications	876	7,03
Transport	357	2,86
Hôtellerie et immobilier	252	2,02
TOTAL	12 463	100



2.3. Allongement de durée de prêt

Le montant cumulé des refinancements pour allongement de durée de prêt accordés par le Fonds, au 31 décembre 2012, s'élève à 2 220 315 900 FCFA ; le montant total des financements mobilisés est de 21.378 231 610 FCFA, dans les Etats membres suivants : Burkina Faso, Rwanda et Sénégal. Ces opérations ont concerné les secteurs ci-après, (montants en millions de francs CFA) :

SECTEUR	MONTANT	%
Energie	932	41,98
Santé	566	25,50
Infrastructures de base	337	15,18
Education	305	13,74
Agro-Industrie	80	3,60
TOTAL	2 220	100



3. AUTRES ACTIVITES

Les autres activités touchant les aspects opérationnels du Fonds en 2012 ont essentiellement concerné :

- a) l'adoption par le Conseil d'Administration des Règles et Principes de fonctionnement du Fonds Spécial de Bonification (FSB) ;
- b) l'organisation à Ndjaména (Tchad), en collaboration avec la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat du Tchad, d'un forum de promotion du FSA à l'intention des banques et des entreprises du secteur privé, sur le thème « les instruments de facilitation du crédit : cas du Fonds de Solidarité Africain ».
- c) l'envoi de missions de promotion/prospection et de suivi des engagements dans les pays suivants : Maurice, Bénin, Burkina Faso, Rwanda et Burundi.

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISION

1.1. Assemblée Générale et Conseil d'Administration

La Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Fonds de Solidarité Africain s'est tenue à Abidjan (République de Côte d'Ivoire), le 21 juin 2012. Elle a été consacrée essentiellement à l'approbation des comptes de l'exercice 2011 et à l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Cette Session Ordinaire de l'Assemblée Générale a été précédée, les 24 et 25 mai 2012, toujours à Abidjan, de la 6^{ème} Session Ordinaire du Conseil d'Administration du Fonds. Elle a porté notamment sur l'arrêté des comptes 2011 et l'approbation de diverses demandes de garanties.

La 7^{ème} Session Ordinaire du Conseil d'Administration a eu lieu les 29 et 30 novembre 2012 à NDJAMENA (République du Tchad) et a, entre autres décisions, adopté le budget de l'exercice 2013.

1.2. Comités Internes

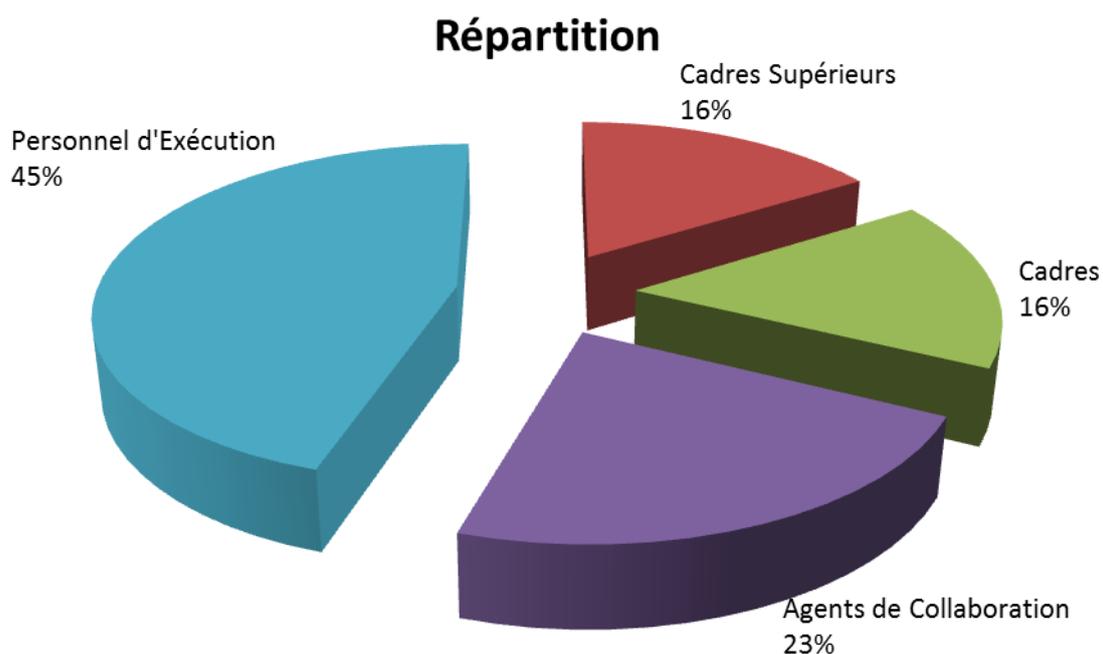
Le Manuel des Procédures Opérationnelles, Administratives et Financières du Fonds prévoit, sous l'autorité du Directeur Général, divers Comités notamment le Comité de Direction, le Comité d'Appel d'offres, le Comité d'Achat, le Comité des Projets. Ces Comités se sont régulièrement réunis dans le cadre de leurs attributions. S'agissant particulièrement du Comité des Projets, il s'attelle à examiner et à apprécier les dossiers relatifs aux interventions du FSA sur le plan opérationnel avant leur soumission au Conseil d'Administration.

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2.1. Situation du Personnel

L'exercice 2012 a été marqué par le départ à la retraite de deux Agents ainsi que le recrutement d'un Auditeur Interne et de deux (2) nouveaux Chargés d'Affaires. On note aussi le décès d'un Cadre Supérieur. Ainsi, l'effectif du Personnel du FSA s'établit à 31 Agents, au 31 décembre 2012, repartis par catégorie et par Direction comme suit :

Répartition	Cadres Supérieurs	Cadres	Agents de Collaboration	Personnel d'Exécution	Total
Direction Générale	-	-	1	2	3
Direction des Affaires Générales		1	2	12	15
Direction des Finances et de la Comptabilité	1	2	2	-	5
Direction des Opérations	2	1	1	-	4
Direction des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements	1	1	1		3
Direction de l'Audit Interne	1				1
TOTAL	5	5	7	14	31



Sur la base des recrutements en cours, l'effectif du Fonds sera renforcé en 2013 de 8 unités réparties comme suit :

- Cadres supérieurs : 4
- Agents de collaboration : 4.

2.2. Perfectionnement et renforcement des Capacités

Le Fonds a poursuivi sa politique de revalorisation des compétences internes par la formation du Personnel.

Au titre de l'exercice 2012, le Directeur Général ainsi que des Agents et Cadres de l'Institution ont participé aux séminaires, stages et colloques ci-après :

- Forum GRH organisé par le Club des Dirigeants des Banques et d'Etablissements de Crédits d'Afrique à Cotonou (Bénin) ;
- Séminaire sur l'ingénierie de la formation à Casablanca (Maroc) ;
- Stage sur le renforcement des capacités sur le SQL Server et la Télémaintenance de CERGI BANKING à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- Colloque sur la Gestion des prêts à problèmes et la réhabilitation des prêts non performants par l'AIAFD à Bujumbura (Burundi) ;
- Séminaire sur le Management et la communication au service des Assistantes et des Secrétaires : « Assister efficacement son Directeur » à Casablanca (Maroc) ;
- Stage d'imprégnation axé sur la gestion des ressources humaines, la gestion du patrimoine, l'arrangement du financement, la comptabilité et la gestion budgétaire à la BOAD à Lomé (Togo) ;
- Séminaire sur la Gestion des Risques Actif/Passif par l'AIAFD et le FSA à Niamey (Niger) ;
- Atelier relatif aux banques et au secteur privé en Afrique de l'Ouest, avec pour thème « Vers des financements innovants des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique », organisé par l'Agence Française de Développement à Lomé (Togo).

3. GESTION DU PATRIMOINE

Le FSA a poursuivi ses efforts de restauration, de rénovation et de sécurisation de son patrimoine. Ainsi, plusieurs actions ont été conduites au titre de l'année 2012 :

- l'externalisation des travaux d'entretien des immeubles ;
- les travaux de réfection des immeubles (Siège et Résidences) ;
- la réévaluation des actifs immobiliers (Siège et Résidences) ;
- l'inventaire physique des biens (matériels, mobiliers, logiciels etc.) ;
- le renouvellement de l'assurance multirisque professionnelle pour les biens et le Personnel.

Par ailleurs, l'utilisation effective du module de gestion des immobilisations de IBIS, a permis une meilleure maîtrise du patrimoine du Fonds.

4. REPRESENTATION - COOPERATION

Au cours de l'année 2012, le Directeur Général du FSA a effectué des missions auprès de différents Etats et d'Institutions partenaires.

A cet effet, le Directeur Général a été reçu en audience par les Autorités de tutelle de l'Institution en Côte d'Ivoire, à Maurice, au Bénin, au Tchad et au Togo.

Des rencontres ont eu lieu avec les Présidents de Banques et Institutions Financières telles que BOAD, BIDC, ORABANK Togo, ORABANK Tchad, BNDA, BDEAC, FAGACE. Le renforcement de la coopération entre le FSA et ces Institutions a été au centre des entretiens.

Par ailleurs, au cours de l'année 2012, le Fonds a été représenté à diverses manifestations, notamment :

- 1^{er} Forum conjoint des DG de l'Association des Institutions de Financement du Développement en Asie et Pacifique (ADFIAP) ;
- Assemblées Annuelles conjointes du FMI et de la Banque Mondiale (Tokyo) ;
- 16^{ème} Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'UEMOA (Lomé) ;
- Assemblée Générale du Club des Dirigeants de Banques et d'Etablissements de Crédits d'Afrique (Bénin) ;
- Table Ronde sur le PDES 2012-2015 du Niger et l'Initiative 3N (Paris) ;
- Conférence des Investisseurs du Pôle de Croissance de Bagré (Ouagadougou).

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2012

1. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2012

RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2011	variations en valeur	
			absolue	relative
Produits sur opérations financières	377 851 526	253 865 209	123 986 317	48,84
* Produits sur opérations de trésorerie	334 008 303	229 899 278	104 109 025	45,28
* Produits sur opérations titres	43 192 935	23 190 410	20 002 525	86,25
* Gains de change	650 288	775 521	-125 233	-16,15
Charges sur opérations financières	3 279 212	7 386 770	-4 107 558	-55,61
* Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	20 698	944 630	-923 932	-97,81
* Charges sur opérations sur titres	1 462 654	669 671	792 983	118,41
* Pertes de change	928 981	3 539 832	-2 610 851	-73,76
* Charges sur prestations de services financiers	866 879	2 232 637	-1 365 758	-61,17
* Autres charges d'exploitation bancaires	0	0	0	
RESULTAT FINANCIER	374 572 314	246 478 439	128 093 875	51,97
Produits opérationnels	1 197 509 288	1 300 302 182	-102 792 894	-7,91
* Intérêts sur avals mis en jeu	492 374 503	378 164 799	114 209 704	30,20
* Intérêts sur prêts au personnel	6 429 802	5 925 635	504 167	8,51
* Intérêts sur allongements de durée de prêts	7 773 077	7 986 834	-213 757	-2,68
* Commissions d'aval	378 663 875	406 489 626	-27 825 751	-6,85
* Commissions d'engagement	281 384 010	486 411 898	-205 027 888	-42,15
* Autres produits d'exploitation	22 484 021	2 000 021	20 484 000	1 024,19
* Recettes diverses	8 400 000	13 323 369	-4 923 369	-36,95
Frais généraux d'exploitation	1 200 420 207	1 060 302 420	140 117 787	13,21
* Frais du personnel	587 988 236	544 955 897	43 032 339	7,90
* Autres frais généraux (frais du CA et de l'AG compris)	612 431 971	515 346 523	97 085 448	18,84
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	371 661 395	486 478 201	-114 816 806	-23,60
Reprises des provisions	153 168 461	1 200 701 049	-1 047 532 588	-87,24
* Reprises des provisions sur créances en souffrance	13 000 000	50 455 075	-37 455 075	-74,23
* Reprises des provisions pour dépréciations des titres de placements	140 168 461	967 412 340	-827 243 879	-85,51
* Reprises des amortissements	0	182 833 634	-182 833 634	-100,00
Dotations aux amortissements	122 662 526	100 702 486	21 960 040	21,81
* Dotations aux amortissements	122 662 526	100 702 486	21 960 040	21,81
Dotations aux provisions	2 151 810 873	1 398 736 992	753 073 881	53,84
* Dotations aux provisions pour créances en souffrance	2 026 498 216	446 273 694	1 580 224 522	354,09
* Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	15 081 764	29 472 805	-14 391 041	-48,83
* Dotations aux provisions pour charges et risques	110 230 893	922 990 493	-812 759 600	-88,06
Pertes sur créances irrécouvrables	225 935 658	15 701 327	210 234 331	1 338,96
* Pertes sur créances irrécouvrables	225 935 658	15 701 327	210 234 331	1 338,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 975 579 201	172 038 445	-2 147 617 646	-1 248,34
Produits et profits exceptionnels	28 055 909	108 413 397	-80 357 488	-74,12
* Produits et profits sur exercices antérieurs	28 055 909	108 413 397	-80 357 488	-74,12
Charges exceptionnelles	38 629 594	10 659 372	27 970 222	262,40
* Pertes sur exercices antérieurs	38 629 594	10 659 372	27 970 222	262,40
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-10 573 685	97 754 025	-108 327 710	-110,82
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 986 152 886	269 792 470	-2 255 945 356	-836,18

2. BILAN AU 31/12/2012

ACTIF	MONTANTS BRUTS	AMORTS ET PROVISIONS	MONTANTS NETS		PASSIF	MONTANTS NETS	
			31/12/2012	31/12/2011		31/12/2012	31/12/2011
OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES	7 223 834 145	0	7 217 907 427	5 430 808 362	DETTES INTERBANCAIRES	0	0
- Caisse	1 362 017		1 362 017	419 575	- Découverts bancaires	0	0
- Avoirs en Banques	358 660 721		358 660 721	236 504 941	- Dépôts de garantie reçus	0	0
- Dépôts à terme constitués	6 331 430 000		6 331 430 000	5 100 000 000	- Emprunts à court terme	0	0
- Autres dépôts constitués	526 454 689	0	526 454 689	93 883 846	OPERATIONS DIVERSES	5 588 031 920	6 393 320 305
- Autres sommes /établissements de crédit	5 926 718	5 926 718	0	0			
CREANCES AVEC LA CLIENTELE	10 230 886 059	5 404 459 680	4 826 426 379	6 297 240 416	Sous total créditeurs divers	219 165 478	172 622 726
Créances saines	3 913 402 700	0	3 913 402 700	5 207 813 235	- Créiteurs divers	219 165 478	172 622 726
- Prêts au personnel	171 127 756	0	171 127 756	192 127 920	sous total compte d'ordre et divers	5 368 866 442	6 220 697 579
- Créances courantes nées des garanties	3 598 356 278	0	3 598 356 278	4 848 964 175			
- Créances sur allongement de durée des prêts	143 918 666	0	143 918 666	166 721 140	- Compte d'attente passif	5 255 820 599	6 158 074 220
Créances en souffrance	6 317 483 359	5 404 459 680	913 023 679	1 089 427 181	- Compte de régularisation passif	113 045 843	62 623 359
- Créances douteuses, litigieuses et contentieuses	4 677 396 718	3 764 373 039	913 023 679	1 089 427 181			
- Intérêts sur créances douteuses, litigieuses ou cont.	1 640 086 641	1 640 086 641	0	0	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 321 150 000	0
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	11 951 157 551	6 838 099 935	5 113 057 616	6 607 871 276	- Subvention d'investissement sur immobilisation	2 321 150 000	0
- obligations	743 570 000	0	743 570 000	600 000 000	RESERVES ENGAGEES	1 863 192 866	1 863 192 866
- Titres de placements	8 063 777 000	6 793 998 398	1 269 778 602	1 792 315 916	- Réserves engagées aux bonifications	1 863 192 866	1 863 192 866
sous total débiteurs divers	71 013 800	44 101 537	26 912 263	30 742 596	RESERVES AFFECTEES	79 683 368	79 683 368
- Débiteurs divers	71 013 800	44 101 537	26 912 263	30 742 596	- Réserves affectées aux bonifications	79 683 368	79 683 368
sous total comptes d'ordres et divers	3 072 796 751	0	3 072 796 751	4 184 812 764			

- Compte de recouvrement	541 472 283		541 472 283	839 624 503	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 040 874 546	2 901 287 403
- Compte d'attente actif	2 426 582 979		2 426 582 979	3 284 381 105	- Provisions pour charges de retraite	679 518 362	584 378 330
- Comptes de régularisation actif	104 741 489		104 741 489	60 807 156	- Provisions pour risques généraux	986 445 766	1 435 814 802
- Virements internes	0		0	0	- Autres provisions pour risques et charges	1 374 910 418	881 094 271
VALEURS IMMOBILISEES	5 686 033 782	1 553 682 021	4 132 351 761	912 362 702	RESERVES DISPONIBLES	2 376 405 387	2 376 405 387
- Titres de participation	750 000 000		750 000 000	0	- Réserves affectées aux allongts de durée de prêt	0	0
- Dépôts et cautionnements	4 805 500		4 805 500	4 805 500	- Réserves libres	2 376 405 387	2 376 405 387
Sous total immobilisations	4 931 228 282	1 553 682 021	3 377 546 261	907 557 202	ECART DE REEVALUATION	139 154 035	0
					- Ecart de réévaluation	139 154 035	0
- Immobilisations d'exploit. en cours	78 255 636	0	78 255 636	0	CAPITAL	20 623 000 000	20 623 000 000
- Immobilisations d'exploitation incorporelles	157 321 900	147 399 036	9 922 864	64 480 465	- Capital appelé libéré	16 881 404 094	14 648 393 574
- Immobilisations d'exploitation corporelles	4 395 722 582	1 275 702 992	3 120 019 590	752 570 713	- Capital appelé non libéré	3 741 595 906	5 974 606 426
- Immobilisations hors exploitation incorporelles	2 296 606	2 296 606	0	0	REPORT A NOUVEAU	-9 014 000 145	-9 283 792 615
- Immobilisations hors exploitation corporelles	297 631 558	128 283 387	169 348 171	90 506 024	- Réport à nouveau débiteur	-9 014 000 145	-9 283 792 615
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	3 741 595 906	0	3 741 595 906	5 974 606 426	RESULTAT NET	-1 986 152 886	269 792 470
- Actionnaires, capital appelé non libéré	3 741 595 906	0	3 741 595 906	5 974 606 426	- Résultat de l'exercice	-1 986 152 886	269 792 470
TOTAL	38 833 507 443	13 796 241 636	25 031 339 089	25 222 889 182	TOTAL	25 031 339 089	25 222 889 182
ENGAGEMENTS HORS BILAN							
ENGAGEMENTS REELS RECUS					ENGAGEMENTS REELS DONNES	85 953 613 840	75 235 818 163

3. SYNTHÈSE DES COMPTES DU FSA CLOS LE 31/12/2012

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 clôturent le 34^{ème} exercice social du Fonds de Solidarité Africain. Cet exercice se clôture avec un total de bilan de **25.031.339.089 FCFA** contre **25.222.889.182 FCFA** l'exercice précédent, soit une baisse de 0,76%, et un résultat net déficitaire de **1.986.152.886 FCFA** contre un bénéfice de **269.792.470 FCFA** à fin 2011. Le résultat net déficitaire s'explique principalement par l'effet conjugué de la constitution de provisions complémentaires sur les créances nées des appels de garanties et de la baisse des produits opérationnels.

D'une année à l'autre, les produits opérationnels passent de 1.300.302.182 FCFA à 1.197.509.288 FCFA et les produits financiers de 253.865.209 FCFA à 377.851.526 FCFA tandis que les frais de fonctionnement ressortent à 1.200.420.207 FCFA contre 1.060.302.420 FCFA une année auparavant.

Le produit net bancaire se chiffre à 1.268.728.843 FCFA au moment où les charges de fonctionnement incluant les dotations aux amortissements (122.662.526 FCFA) et les dotations aux provisions pour départ à la retraite (95.140.032 FCFA), totalisent un montant de 1.418.222.765 FCFA, conduisant ainsi à un coefficient d'exploitation de 1,12 pour une norme maximale de 1. Le tableau de détermination du produit net bancaire et du coefficient d'exploitation est présenté en annexe 2.

Le résultat financier de l'exercice s'établit à 374.572.314 FCFA contre 246.478.439 FCFA en 2011, soit une amélioration de 128.093.875 FCFA en valeur absolue et de 51,97 % en valeur relative. Cette amélioration s'explique par une hausse des produits sur les dépôts à terme dont le total passe de 229.899.278 FCFA à 334.008.303 FCFA d'une année à l'autre.

L'excédent brut d'exploitation de l'exercice 2012 accuse une baisse de 114.816.806 FCFA par rapport à son niveau de 2011 où il était à 486.478.201 FCFA, mais ressort positif à 371.661.395 FCFA, ce qui signifie que les produits d'exploitation couvrent les charges de fonctionnement hors dotations aux amortissements et aux provisions.

Le résultat d'exploitation, après la prise en compte des dotations et des reprises d'amortissements et de provisions ainsi que des pertes sur créances irrécouvrables, enregistre une baisse significative entre 2011 et 2012 passant de 172.038.445 FCFA en 2011 à -1.975.579.201 FCFA en 2012, soit une variation de -2.147.617.646 FCFA (-1 248,34%) malgré une plus-value nette sur le portefeuille titres s'établissant à 125.086.697 FCFA. Cette baisse du résultat d'exploitation s'explique par la constitution des provisions additionnelles pour un montant de 1.306.622.977 FCFA sur les créances nées des appels de garanties sur les dossiers contentieux SANA, FITINA, NESKO, et SAMPANA qui n'ont pas connu d'évolution positive au cours de l'année 2012 contrairement aux prévisions.

Le résultat provenant des produits, charges et profits exceptionnels s'établit à -10.573.685 FCFA contre un résultat exceptionnel de 97.754.025 FCFA une année auparavant, soit une variation de -108.327.710 FCFA.

Le résultat net de l'exercice est déficitaire et s'établit ainsi à -1.986.152.886 FCFA, constitué du résultat d'exploitation (-1.975.579.201 FCFA) et du résultat exceptionnel (-10.573.685 FCFA).

S'agissant de la structure du bilan, l'actif se compose des valeurs réalisables et disponibles pour 68,54 %, des valeurs immobilisées pour 16,51 % et du capital souscrit non libéré pour 14,95%. Quant au passif, il se compose d'opérations diverses pour 22,32%, des provisions pour charges de retraite pour 2,71%, des fonds propres et quasi fonds propres pour 74,97 %.

A l'actif du bilan

Les valeurs réalisables et disponibles sont composées des opérations de trésorerie et opérations interbancaires, des créances sur la clientèle, des opérations sur titres et opérations diverses.

Le total des opérations de trésorerie passe de 5.430.808.362 FCFA au 31/12/2011 à 7.217.907.427 FCFA au 31/12/2012, soit une augmentation nette de 1.787.099.065 FCFA en valeur absolue et de 32,91% en valeur relative. L'augmentation de la trésorerie s'explique principalement par l'effet conjugué des libérations du capital et du remboursement de l'échéance 2012 de la créance sur les ICS, diminué des paiements effectués au titre des appels de garantie et des paiements au titre de la prise de participation au capital de la société CICA-RE.

Les opérations avec la clientèle qui correspondent à des créances sur la clientèle passent en montant net de 6.297.240.416 FCFA au 31/12/2011 à 4.826.426.379 FCFA au 31/12/2012, soit une diminution nette de 1.470.814.037 FCFA (-23,36%). Cette diminution s'explique principalement par l'effet plus important de la diminution des créances liée au recouvrement (échéance ICS 2012, DAFANI, GREEN HILLS) et au provisionnement complémentaire des dossiers contentieux que l'effet de l'augmentation des créances liées aux décaissements effectués au titre des appels de garantie.

L'encours des opérations diverses passe de 6.607.871.276 FCFA au 31/12/2011 à 5.113.057.616 FCFA au 31/12/2012, soit une baisse de 1.494.813.660 FCFA (- 22,62 %) qui s'explique principalement par les règlements des appels de garanties pour un total de 1.122.299.784 FCFA sur les dossiers MASEDA, FITINA, CET, NESKO et DAFANI, ainsi que des déclassements effectués des commissions sur certains dossiers en difficultés (Société des Ciments du Golfe, SAMPANA, CORFITEX, SIMAT, SONUCI....).

Les valeurs immobilisées nettes passent de 912.362.702 FCFA en 2011 à 4.132.351.761 FCFA en 2012, soit une hausse nette de 3.219.989.059 (+352,93 %). Cette hausse s'explique d'une part, par la réévaluation des actifs immobiliers (incluant la prise en compte de la valeur des terrains) et d'autre part, par la libération de la prise de participation dans le capital de CICA-RE à hauteur de 750.000.000 FCFA.

Le capital appelé non libéré qui était de 5.974.606.426 FCFA au 31/12/2011 passe à 3.741.595.906 FCFA au 31/12/2012, soit une diminution de 2.233.010.520 FCFA (- 23.69%) correspondant aux libérations du capital enregistrées au cours de l'exercice 2012.

Au passif du bilan

Le solde des opérations diverses passe de 6.393.320.305 FCFA au 31/12/2011 à 5.588.031.920 FCFA au 31/12/2012, soit une baisse de 805.288.385 FCFA (-12,60%). Ce solde comporte les appels de garanties non encore payés pour 2.330.871.082 FCFA, les créiteurs divers pour 219.165.478 FCFA, le compte de régularisation passif pour 113.045.843 FCFA et la quote part du capital non encore remboursée à la France pour 2 846 023 895 FCFA. La baisse enregistrée au niveau de ce poste "opérations diverses" de 807.439.185 FCFA d'une année à l'autre, s'explique essentiellement par la diminution des montants des appels comptabilisés suite au paiement de 927.599.592 FCFA sur les dossiers MASEDA et FITINA.

Les provisions pour charges de retraite passent de 584.378.330 FCFA au 31/12/2011 à 679.518.362 FCFA au 31/12/2012, soit une augmentation de 95.140.032 FCFA (+16,28%) correspondant à la dotation de l'année 2012.

Les fonds propres et quasi-fonds propres totalisent un montant de 18.763.788.809 FCFA au 31/12/2012 contre 18.245.190.549 FCFA au 31/12/2011, soit une hausse de 518.598.260 FCFA (+2,84) entre 2011 et 2012. Cette augmentation s'explique principalement par l'effet positif de l'écart de réévaluation dégagé (suite à l'opération de réévaluation des actifs immobiliers du FSA) et des libérations du capital qui a plus que compensé le résultat déficitaire.

S'agissant des fonds propres effectifs, ils s'établissent à 15.022.192.903 FCFA contre 12.270.584.123 FCFA, soit une augmentation de 2.751.608.780 FCFA (+22,42 %). Ces fonds propres effectifs se composent de 11.784.089.619 FCFA de fonds propres effectifs de base, (tier 1) et 3.238.103.284 FCFA de fonds propres complémentaires, (tier 2). Le tableau de détermination des fonds propres effectifs est présenté en annexe 3.

Au 31/12/2012, les engagements globaux du FSA (en garantie de principal et des intérêts ainsi qu'en allongements de durée de prêts accordés non décaissés) s'établissent à 85.953.613.840 FCFA contre 75.235.818.163 FCFA, soit une hausse nette de 10.717.795.677 FCFA (+14,25%). Cette hausse s'explique par l'effet conjugué des nouvelles approbations de 2012 et des amortissements des encours de garantie. Ils se distinguent en engagements réels (garanties portant sur des crédits effectivement décaissés) pour 28.881.393.634 FCFA, en engagements virtuels (garanties signées dont les prêts ne sont pas encore décaissés) pour 8.015.227.614 FCFA et en garanties accordées non signées pour 47.558.676.690 FCFA.

FSA

Rapport Général

*Exercice clos le 31
décembre 2012*

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE F.S.A

*Siège social: 617, Avenue du Président Karl Carstens
BP : 382 – Niamey
Niger*

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers – Exercice clos le 31 décembre 2012

DESTINATAIRES : Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des états financiers du Fonds de Solidarité Africain (F.S.A) comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de résultat, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par les statuts,
- le contrôle de la réglementation prudentielle.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 juin 2013. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

- ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction générale du FSA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux règles et principes comptables du Fonds de Solidarité Africain. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

▪ **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

▪ **Opinion**

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de FSA à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par les statuts.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et dans les

documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers du FSA au 31 décembre 2012.

Nous vous informons que la part du capital restant à libérer par les Etats souscripteurs s'élève à 3 741 millions FCFA, dont :

- 426 millions FCFA au titre de la troisième tranche du capital initial dont la date limite de paiement avait été fixée au 31 décembre 2007 ;
- 3 315 millions FCFA au titre de l'augmentation du capital intervenue en décembre 2008.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 35 des statuts du Fonds, tout membre n'ayant pas libéré ses actions appelées est privé de l'exercice de son droit de vote jusqu'à la régularisation de sa situation vis-à-vis du Fonds ; l'article 28 des mêmes statuts stipule que tout retard dans le versement de la souscription par un Etat membre entraîne l'inéligibilité de cet Etat aux concours du Fonds.

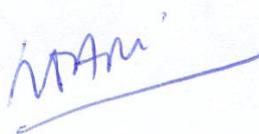
III. RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques relatives au respect par le FSA des règles prudentielles définies par le Conseil d'Administration et le CREMPF.

Il ressort de nos travaux que le FSA ne respecte pas le ratio d'exposition par contrepartie tel que défini par le CREMPF et le Conseil d'Administration ; en effet le dossier Société des Ciments du Golfe représente 44% des Fonds Propres Effectifs (FPE) alors que le maximum fixé par la norme est de 30% des FPE.

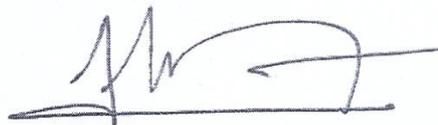
Les Commissaires aux Comptes

FCA - FIDUCIAIRE CONSEIL &
AUDIT



Nouhou TARI
Associé - Gérant

MAZARS SÉNÉGAL



Taïbou MBAYE
Associé

Niamey et Dakar, le 30 juin 2013

4. NOTE SUR LES METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

4.1. Principes comptables généraux

Les comptes annuels du Fonds de Solidarité Africain (FSA) sont établis conformément aux normes et principes comptables généralement reconnus. Le Plan comptable, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inspire du plan comptable bancaire de l'UMOA.

4.2. Politique d'amortissement

Les immobilisations acquises par le Fonds font l'objet de dépréciation selon un plan d'amortissement.

Les amortissements pratiqués se font aux taux annuels suivants :

- Logiciel	50 %
- Matériel de bureau et de logement	25 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Matériel roulant 4 roues et 2 roues	33,33 %
- Bâtiments	2 %
- Agencements et installations	33,33 %

4.3. Provision pour indemnités de départ a la retraite (art. 42 des Statuts du personnel)

Le Fonds constitue une provision pour indemnité de départ du personnel. Cette indemnité correspondant à 1 mois de salaire par année de présence, il est constitué, à la clôture de chaque exercice, une provision égale à 1/12^{ème} des salaires versés dans l'année.

4.4. Pension complémentaire

Le Fonds participe à la constitution d'un fonds de pension complémentaire pour son personnel. La contribution annuelle à ce fonds est égale à 17,60 % du salaire brut annuel dont 1/3 à la charge de l'employé et 2/3 à la charge de l'employeur.

4.5. Portefeuille de titres de placement et obligations d'Etat et dépôts à terme

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds possède un portefeuille de titres de placement qui sont détenus à vue ou à très court terme (1 mois). Le Fonds possède également des obligations émises par des Etats membres ainsi que des dépôts à terme auprès de différentes banques commerciales. A chaque arrêté des comptes, il est

procédé à une évaluation du portefeuille de placements aux cours de cotation des titres le jour de l'arrêté et les plus ou moins-values sont comptabilisées.

Les obligations d'Etat détenues sont enregistrées à leur valeur historique. A l'arrêté des comptes, seuls les intérêts courus non encaissés sont comptabilisés en « produits à recevoir ».

4.6. Intérêts des placements échus et non encaissés à la fin de l'exercice

Les intérêts courus sur la trésorerie déposée sous forme de comptes bloqués rémunérés ou de titres obligataires non encaissés à la fin de l'exercice, sont comptabilisés en produits à recevoir jusqu'à l'encaissement effectif desdits produits.

4.7. Provisions pour risques généraux

Les provisions pour risques généraux sont des provisions destinées à couvrir les risques liés aux engagements hors bilan du FSA, considérés comme sains.

Les taux de provisionnement appliqués à ces engagements sont fixés en fonction des résultats de la cotation du portefeuille (résolution n° 225/SEP/CD 73 du 28 juin 2007) qui classe les engagements sains en cinq catégories (A, B, C et D) en fonction du degré de risque. Ce sont les suivants :

Catégorie du risque	Taux de provisionnement
A	2%
B	3%
C	4%
D	5%

4.8. Provisions spécifiques

Lorsqu'il est fait appel de la garantie du FSA, les sommes appelées et effectivement décaissées sont inscrites au débit du compte « créances en souffrance ». L'engagement est alors proportionnellement annulé dans la rubrique « Engagements hors bilan » et est inscrit à l'actif du bilan.

Pour les besoins de provisionnement, les « créances en souffrance » sont classifiées ainsi qu'il suit :

j) Créances douteuses

Les créances douteuses sont celles qui datent de moins de six (6) mois, correspondant à leur délai conventionnel de règlement.

ii) Créances litigieuses

Les créances litigieuses sont les créances ayant dépassé le délai conventionnel de règlement de six (6) mois mais dont la durée est inférieure à douze (12) mois.

iii) Créances contentieuses

Les créances contentieuses sont les créances ayant une durée supérieure à douze (12) mois.

iv) Créances courantes

Les créances douteuses, litigieuses ou contentieuses ci-dessus deviennent des **créances courantes** si elles font l'objet d'un accord de règlement conclu entre le débiteur et le FSA assorti d'un échéancier de remboursement et que le Fonds a l'intime conviction que l'échéancier sera respecté.

Les taux de provisionnement applicables aux différentes catégories de créances en souffrance sont :

Classification	Taux minimum applicable
Créances douteuses	20%
Créances litigieuses	50%
Créances contentieuses	100%

Pour les créances devenues courantes, il est procédé ou non à la reprise partielle ou totale des provisions constituées en fonction de l'appréciation motivée des chances de recouvrement effectif de la créance.

Facteurs d'atténuation

Les facteurs d'atténuation² ci-après sont pris en compte dans la constitution des provisions sur les créances en souffrance :

- Pour les créances couvertes par une garantie de l'Etat et ses démembrements, la constitution de provisions est facultative. Le FSA pourrait procéder sans obligation à la constitution progressive de provisions, à hauteur de la créance, sur une durée ne pouvant excéder cinq ans, lorsqu'une inscription correspondante n'est pas effectuée dans le budget de l'Etat. Ces provisions pourront faire l'objet de reprise dès qu'une inscription correspondante est effectuée au budget de l'Etat ;

² Identiques à ceux édictés dans l'**Instruction 94-05 de la BCEAO** réglementant le provisionnement bancaire dans la zone UMOA.

- Pour les créances couvertes par des sûretés réelles, la constitution de provisions est facultative au cours des deux (2) premiers exercices. La provision doit couvrir au moins 50% du total des risques au terme du troisième exercice et 100% au terme du quatrième exercice. Les créances non couvertes par des sûretés réelles sont provisionnées à 100% au cours de l'exercice pendant lequel elles sont déclassées en créances contentieuses ;
- Les intérêts sur créances non réglés, portés au crédit du compte de résultat, doivent être provisionnés à due concurrence.

4.9. Commissions et intérêts sur garantie non encaissés

Le FSA perçoit deux catégories de commissions : les commissions d'engagement et les commissions de garantie (ou d'aval). Les commissions d'engagement sont constatées en produits au titre de l'exercice au cours duquel l'engagement de garantie est donné. Au 31 décembre, les commissions d'aval courues mais non échues ou versées, font l'objet d'un décompte dont le montant est comptabilisé en produits par la contrepartie du compte Produits à recevoir.

4.10. Charges à payer ou dettes à payer

Les charges afférentes à l'exercice clos, engagées et non réglées, sont inscrites en compte « Charges à payer » ou en « Dettes fournisseurs ».

4.11. Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du FSA sont toutes les approbations effectuées tant en garanties qu'en allongement de durée de prêts à une période déterminée. Ils se distinguent en engagements réels (garanties portant sur des crédits effectivement décaissés), en engagements virtuels (garanties signées dont les prêts ne sont pas encore décaissés) et en garanties accordées non signées (les approbations dont les conventions ne sont pas encore signées). Ces dernières ne font pas partie des engagements virtuels du fait qu'elles ne sont pas encore signées.

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESOLUTION N°443/DFC/CA/08/2013 QUITUS AU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration, à l'issue de l'arrêté du rapport de gestion et des comptes du FSA au titre de l'exercice 2012 et suite à l'approbation de son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, **donne quitus** au Directeur Général pour sa gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DECISION N°01/AGO/04/2013 APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2012

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **approuve** le rapport de gestion ainsi que le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012, faisant ressortir un total du bilan de vingt cinq milliards trente un millions trois cent trente neuf mille quatre vingt neuf (25 031 339 089) FCFA, des engagements hors bilan signés de trente six milliards huit cent quatre vingt seize millions six cent vingt et un mille deux cent quarante huit (36 896 621 248) FCFA et un résultat net déficitaire d'un milliard neuf cent quatre vingt six millions cent cinquante deux mille huit cent quatre vingt six (1 986 152 886) FCFA.

DECISION N°02/AGO/04/2013 AFFECTATION DU RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2012

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **décide d'affecter** le résultat net déficitaire de l'exercice 2012, d'un montant de un milliard neuf cent quatre vingt six millions cent cinquante deux mille huit cent quatre vingt six (1 986 152 886) FCFA en report à nouveau.

DECISION N°03/AGO/04/2013
DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes du Fonds clos au 31 décembre 2012, après approbation desdits comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **donne décharge** aux Commissaires aux Comptes pour leur mandat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

DECISION N°04/AGO/04/2013
QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, ayant approuvé le rapport du Conseil d'Administration sur les activités du Fonds au titre de l'exercice 2012 ainsi que le bilan et le compte de résultat dudit exercice clos au 31 décembre 2012, **donne quitus** aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.